

L'Étude de la politique extérieure du Canada faisait mention d'autres moyens par lesquels le gouvernement entend encourager les investissements canadiens dans les pays en voie de développement. Parmi ces moyens citons la distribution de renseignements au Canada concernant des possibilités d'investissement, et la négociation d'accords de double imposition lorsque c'est nécessaire.

Les investisseurs canadiens doivent, comme d'ailleurs tous les investisseurs en général, accepter les conditions du pays hôte en ce qui a trait aux impôts et au contrôle des sociétés, à la formation du personnel local à des postes de responsabilité, et au traitement sur place des matières premières. Les pays en voie de développement auront une tendance toute naturelle à accepter les investissements étrangers lorsque les besoins sont énormes, et à devenir plus sélectifs lorsque les besoins sont moindres.

J'ai avant tout essayé ce soir de vous donner des renseignements aussi objectifs que possible sur nos relations avec les pays en voie de développement.

S/A